

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2024, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES.

La présidente de Sorbonne Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de PARIS, CRETEIL et VERSAILLES, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2024, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES :

Monsieur LEZER Philippe, agent comptable EPSCP groupe 1, président, Université PSL, Paris.

Madame ELELOUE Catherine, attachée principale d'administration de l'Etat, vice-présidente, Service du Premier Ministre, Paris.

Monsieur PROENÇA Bruno, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Madame AUTHIE-GALLY Pascale, ingénieure d'études hors classe, Université Paris Sorbonne Nouvelle, Paris.

Madame BOUTEILLE Laurence, ingénieure d'études de classe normale, Université Paris Saclay, Orsay.

Madame DILON Valérie, ingénieure d'études de classe normale, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

Monsieur FONTAINE Thomas, ingénieur d'études de classe normale, Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, Saint-Denis.

Madame GILLET Mireille, secrétaire générale de l'EPN, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame KAPLANIAN Irène, assistante ingénieure, Université Paris 10 Paris Nanterre, Nanterre.

Madame LIBRIZZI-PONCIN Magali, ingénieure d'études de classe normale, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur MANNE Ricardo, assistant ingénieur, Sorbonne Université, Paris.

Monsieur QUENIN Pierre-François, ingénieur d'études hors classe, Université Paris Cité, Paris.

Madame BUREAU Sarah, assistante ingénieure, suppléante, Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, Saint-Denis.

Monsieur CALLAS Dominique, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Université Paris Saclay, Orsay.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à *Paris*, le *06/05/2024*

